

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 71 (1979)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Conjoncture, salaires et compensation du renchérissement  
**Autor:** Hardmeier, Benno  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385975>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Conjoncture, salaires et compensation du renchérissement**

*Benno Hardmeier*

Notre propos n'est pas d'émettre des directives en matière de politique salariale. Nous savons que cette politique est du ressort des syndicats et nous respectons la division des tâches entre l'Union syndicale et ses fédérations. Nous tenons au maintien d'un système décentralisé dans le domaine des salaires et des conventions collectives. Ce point de vue est d'ailleurs confirmé dans le rapport d'activité 1975/1977 de l'Union syndicale.

### **La situation économique actuelle**

Il convient de constater d'emblée que dans l'ensemble, nos problèmes conjoncturels et nos problèmes d'emploi sont moins graves que ceux de nombreux autres pays industriels comparables au nôtre. Il suffit de comparer les taux de chômage pour s'en rendre compte. Nous admettons pourtant que ceux-ci donnent une image superficielle, incomplète et parfois même erronée de la situation. Les syndicalistes savent ce que taissent les chiffres. En particulier le départ des étrangers. Mais il ne faut pas omettre non plus de faire de telles comparaisons.

La situation conjoncturelle de la Suisse s'est momentanément améliorée. La crise pétrolière de 1979 n'a pas été aussi violente que celle de 1973/74. Un seul coup d'œil dans la presse suffit pour voir que les nouvelles négatives sont moins nombreuses que les nouvelles positives. Là Von Roll, l'industrie horlogère, le tourisme – pour citer quelques points faibles. Mais, de l'autre côté, l'industrie des machines annonce un meilleur taux d'occupation et un accroissement des commandes pour le premier semestre de 1979, celle de l'aluminium produit à plein rendement, celle du bâtiment poursuit son redressement – à un niveau inférieur à celui de 1972, il est vrai – et la construction de logements, en particulier, est de nouveau florissante. Les bonnes nouvelles venant de l'industrie du pa-

pier et de l'industrie textile, deux branches plutôt menacées, ont même de quoi étonner. Ne parle-t-on pas d'un boom du papier? L'industrie textile, quant à elle, enregistre un nombre croissant de commandes, mais se plaint toujours d'un mauvais rendement. Les exemples pourraient être multipliés. Ce qui importe, surtout, c'est la situation générale et les indicateurs économiques. Le taux d'utilisation des capacités de production et les entrées de commandes ont tendance à s'améliorer dans l'industrie. Dans le domaine de l'équipement aussi, les investissements augmentent. Cela signifie de meilleures installations, des machines neuves. Durant le premier semestre de l'année en cours, le volume des crédits accordés par les banques s'est accru de 10 %. Les crédits de construction, en particulier, sont plus élevés. Les exportations se sont améliorées de 3,2 % durant les sept premiers mois de l'année. L'augmentation des importations, de 8,7 % durant la même période, a été encore plus marquée, ce qui indique un redressement de la conjoncture. Les perspectives en matière d'exportations varient toutefois beaucoup d'une branche à l'autre. Cela n'a rien de surprenant si l'on songe au cours complètement divergent que suivent par exemple l'industrie horlogère et l'industrie chimique. On sait en effet que les exportations de l'industrie chimique ont progressé de 4,6 % durant la période allant du deuxième trimestre de 1978 au deuxième trimestre de 1979, tandis que celles de l'horlogerie ont régressé de 11,5 % durant la même période. – La propension à investir s'est légèrement renforcée, mais la consommation privée reste stable et n'est pas de nature à stimuler la production. Cette tendance s'explique peut-être par l'évolution démographique, le recul du tourisme, le souci d'épargner davantage et probablement aussi par une certaine saturation du marché de biens de consommation durables. Un autre indicateur donne aussi à réfléchir: la baisse de la production industrielle. Il n'est pas indiqué, par conséquent, de se laisser aller à l'euphorie. Certains économistes n'excluent pas un nouveau fléchissement économique pour 1980, en raison notamment de l'aggravation de la situation aux Etats-Unis.

Abordons maintenant le secteur qui intéresse tout particulièrement les syndicats et les salariés: le monde du travail. Là aussi, la situation s'est améliorée dans l'ensemble. L'indice de l'emploi a légèrement augmenté (0,5 % du 2<sup>e</sup> trimestre de 1978 au 2<sup>e</sup> trimestre de 1979). La même observation peut être faite pour les offres d'emplois. Le nombre des chômeurs – 8000 en chiffres ronds ou 0,3 % de la population active – et celui des places vacantes sont à peu près égaux. Ces chiffres étant incomplets, ils ne sont toutefois pas très significatifs. Dans certains secteurs, la main-d'œuvre fait défaut. C'est le cas notamment dans le bâtiment où l'on s'arrache de nouveau les professionnels qualifiés. Dans d'autres domaines, en revanche, il paraît difficile de procurer suffisamment de places de travail et cer-

taines professions ou catégories d'emplois connaissent de graves difficultés.

Mais que signifie tout cela en termes de politique économique et pour les revendications syndicales? Il convient, à ce propos, de relever quatre points:

*Premièrement:* Non seulement la situation conjoncturelle actuelle, mais aussi les prévisions à plus ou moins long terme indiquent que la politique économique devra se fonder plus que par le passé sur des interventions ponctuelles, sectorielles et régionales. Les tenants de l'économie de marché qui souhaitent uniquement des programmes cadres peuvent craindre de telles mesures, mais pas nous.

*Deuxièmement:* Même si la situation économique s'est améliorée, elle reste incertaine. La demande de nos biens d'exportation dépend non seulement du cours du franc, mais encore de la situation dans les principaux pays industrialisés, aux Etats-Unis surtout. Le Fonds monétaire international est plutôt pessimiste. Il craint une aggravation du chômage et de l'inflation sur le plan mondial. Chez nous aussi, la situation actuelle n'autorise en tout cas pas de manœuvre visant à freiner la conjoncture. Ceux qui ne pensent qu'à restreindre les dépenses publiques ont donc tort. Tout comme les experts qui souhaitent une politique plus restrictive en matière de masse monétaire et veulent mettre un terme à notre politique de bas intérêts.

*Troisièmement:* Il faut perfectionner les instruments de la politique de l'emploi, reviser la formation professionnelle et renforcer le caractère préventif de l'assurance-chômage.

*Quatrièmement:* Les déséquilibres régionaux doivent être supprimés. La politique régionale est un élément important de la politique de l'emploi. Les conséquences d'une fermeture d'entreprise ne sont pas les mêmes dans une région offrant de nombreux emplois et dans une région marginale. Nous sommes nullement opposés au nouvel arrêté sur l'aide aux régions économiquement menacées. Mais ce n'est qu'un premier pas. Il faudrait pouvoir disposer, pour cette aide, de moyens financiers beaucoup plus importants. Les préoccupations d'ordre idéologique exprimées par les milieux bourgeois et patronaux lors de l'élaboration de cet arrêté étaient en tout cas fort déplacées.

Il convient de faire ici quelques observations sur la *mobilité des travailleurs*. Les jérémiades des employeurs relatives à un présumé manque de mobilité de la main-d'œuvre sont connues. Mais nous constatons, pour notre part, que les capitaux se déplacent en fonction du seul profit et que les mêmes employeurs auraient la possibilité de stimuler la mobilité des travailleurs. Il ne s'agit pas seulement

de moyens financiers, mais aussi de mesures visant à rendre le travail plus attrayant et plus humain, par exemple en assouplissant les horaires. Si l'on considère les trois aspects de la mobilité (mobilité d'une profession à l'autre, d'une région à l'autre et à l'intérieur de l'entreprise), force est de constater que la mobilité professionnelle et la mobilité à l'intérieur de l'entreprise sont plus satisfaisantes en Suisse qu'à l'étranger. La *mobilité professionnelle* serait même meilleure si l'école et la formation professionnelle étaient conçues comme nous l'entendons. Moins de spécialisation intensive et plus de formation de base dans la formation professionnelle, telles sont les conditions d'une plus grande aptitude aux changements technologiques. En ce qui concerne la *mobilité à l'intérieur de l'entreprise*, il faut, certes, la maintenir dans les limites du supportable. Mais les commissions d'entreprise et les syndicats doivent avoir voix au chapitre dans ce domaine.

Il est notoire que la *mobilité géographique* des travailleurs n'est pas celle que souhaiteraient les théoriciens. Mais la même remarque peut être faite pour les «managers» et pour les hommes politiques. Notre fédéralisme explique pour une large part ce manque de mobilité. Une autre évidence: les moins favorisés sont justement les moins mobiles. Que l'on songe aux personnes âgées, aux handicapés et aux femmes mariées exerçant une profession. La politique de l'emploi devrait se préoccuper davantage de ces catégories de travailleurs. L'institut «Eglise et Industrie», de Zurich, a publié une étude montrant bien les difficultés psychologiques que rencontrent, en cas de chômage, les travailleurs âgés ou handicapés, les étrangers et les personnes sortant de prison.

### **Perspectives d'avenir**

Qu'en sera-t-il de l'approvisionnement en énergie? Que nous réservent les technologies nouvelles? L'industrie suisse pourra-t-elle se maintenir? Quelles branches sont menacées? Le plein emploi peut-il être assuré? Toutes ces questions se posent et personne ne peut y répondre avec certitude. Mais nous savons à peu près où nos efforts doivent porter.

*L'approvisionnement en énergie* reste le problème majeur. Les économies d'énergie, une meilleure utilisation de celle-ci et la diversification des sources d'énergie sont à l'ordre du jour. Espérons que notre pays parviendra à réduire sa dépendance à l'égard de l'étranger et qu'il ne connaîtra pas de pénurie grave. Il semble que ce risque n'inquiète guère l'Union syndicale suisse si l'on en juge d'après la décision prise par son dernier congrès de ne pas indiquer, dans sa «conception de l'énergie» (et comme le proposait le Comité directeur), qu'une crise d'approvisionnement susciterait de nouveaux problèmes de structures et d'emplois.

*L'évolution technologique* est une autre source de préoccupation. Les syndicats ne veulent et ne peuvent y rester indifférents. Nous ne sommes pas des nostalgiques opposés au progrès technique. Mais nous exigeons la participation aux décisions et des garanties pour les travailleurs touchés par l'évolution technologique. En Suisse et à l'étranger, les syndicats s'efforcent d'obtenir que les conventions collectives soient complétées par des clauses garantissant la sécurité de l'emploi, afin qu'elles gagnent en poids et en efficacité.

Il est difficile de prédire combien d'emplois les *microprocesseurs* supprimeront ou créeront, d'autant plus que de tels changements sont rarement l'effet d'une seule cause. Nous espérons que l'étude entreprise dans ce domaine par un institut syndical européen apportera du nouveau et esquissera des solutions. Pour notre part, le plein emploi et la sécurité de l'emploi restent en tout état de cause les principaux objectifs. Or les prévisions concernant le marché du travail sont divergentes. De nombreux employeurs sont obsédés par le manque de main-d'œuvre qualifiée et d'auxiliaires bon marché. D'autres estiment, comme l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, que de nouveaux tassements de l'emploi ne sont pas exclus. Il devient absolument indispensable de procéder à des études scientifiques sur les perspectives à court et à moyen terme en matière d'emploi dans les différentes branches. Nous ne comprenons pas que le Conseil fédéral ait pu rejeter une proposition parlementaire allant dans ce sens.

Nous ne voulons pas détruire la Suisse financière, mais simplement la ramener à des proportions raisonnables, c'est-à-dire conformes à l'intérêt général. Nous tenons surtout à sauvegarder la Suisse industrielle. Nous pouvons nous imaginer bien des choses, mais pas une Suisse sans travailleurs.

Chaque économie nationale a des points faibles et des points forts. L'industrie suisse n'a, et de loin, pas que des points faibles. Ses points forts sont notamment une infrastructure efficace, un taux d'intérêt favorable (qui compense bien des charges), des liquidités à profusion, la mobilité et la capacité d'adaptation de ses petites et moyennes entreprises, la compétence, le sérieux et l'efficacité à tous les niveaux, ainsi qu'un bon climat social.

Les marchés (et donc l'écoulement des produits), la technologie et les possibilités d'approvisionnement peuvent se modifier rapidement. L'imprévisible peut se produire partout. Même les branches et les entreprises réputées saines ne sont pas à l'abri d'un *brusque effondrement des structures*. Or nous ne sommes informés le plus souvent que par hasard, et encore de manière incomplète. Combien de fois devons-nous nous contenter de bruits qui courrent! Il serait nécessaire de mettre au point un instrument de politique économique permettant de prévoir le plus tôt et le plus sûrement possible les

changements de structures qui pourraient avoir des répercussions sur l'emploi. Des études sont en cours à ce sujet. Nous avons tout intérêt à ce qu'elles avancent et donnent des résultats. Lorsque ce cap aura été franchi, les autorités seront-elles disposées à agir? Trop souvent, elles refusent d'intervenir ou sont hésitantes. Cette attitude constitue l'une des faiblesses de notre système politique, faiblesse qu'accentue encore un partage inégal du pouvoir économique.

### **Evolution des salaires et répartition des revenus**

Les comparaisons statistiques ne donnant pas toujours une image exacte de la situation, elles ne permettent pas d'affirmer avec certitude que la Suisse est le pays le plus riche du monde. Cela n'est d'ailleurs pas déterminant. Le fait que nous habitions le pays le plus riche pourrait tout au plus peser sur notre conscience. Mais une chose est sûre aux yeux des syndicalistes: il est possible que le revenu moyen par habitant soit relativement élevé dans notre pays, mais la répartition de cette richesse n'est en tout cas pas ce qu'elle devrait être. Elle ne correspond pas, et de loin, à ce que nous entendons par une répartition équitable.

L'évolution des salaires illustre bien cette constatation. Au cours des dix dernières années, les salaires réels ont augmenté d'environ un tiers dans l'ensemble. L'amélioration est même de 70 % depuis 1960. Ces taux reflètent la vitalité des syndicats et un fort accroissement de la productivité. L'évolution récente des salaires réels est toutefois moins brillante. Ainsi qu'il ressort de l'enquête menée régulièrement en octobre, la progression annuelle des salaires réels n'a fait que décroître entre 1971 et 1977. Voici les chiffres:

1971	5,4 % d'augmentation
1972	3,4 %
1973	2,3 %
1974	2,2 %
1975	2,5 %
1976	1,2 %
1977	0,8 %

L'année 1978 a été plus favorable puisque l'augmentation a été de 2,7 %. Les chiffres de ces derniers mois, en revanche, n'ont rien de réjouissant. La hausse des prix a en effet été plus forte que celle des salaires. Du deuxième trimestre de 1978 au deuxième trimestre de 1979, les salaires réels ont diminué d'un demi pour-cent. Même si l'on admet que cette baisse sera corrigée, cela exigera beaucoup d'efforts de la part des syndicats. La lutte pour la compensation totale du renchérissement est nécessaire.

Certes, la part du revenu des travailleurs au revenu national global

a passé de 63 à 68%, en chiffres ronds, durant ces dix dernières années (moyenne 1966/68 comparée à la moyenne 1976/78). Mais il faut se garder de surestimer la signification de ces chiffres. Des effets dits structurels, par exemple des changements dans la proportion d'indépendants et de salariés, ont certainement aussi joué un rôle. Tout en étant conscients que les travailleurs s'intéressent davantage aux augmentations de salaires qu'à ces comparaisons, nous pensons qu'il est indiqué d'apporter ici la précision suivante: La politique syndicale tend à une *redistribution des richesses*. Elle ne devrait donc pas se fonder uniquement sur la compensation du renchérissement et des progrès en matière de productivité. Les travailleurs sont en droit d'exiger une participation aux bénéfices non distribués des entreprises. La forme la plus appropriée de cette participation n'est pas la participation individuelle (par exemple les actions distribuées au personnel), mais la constitution de fonds, liés ou non à l'entreprise. Des formes de participation indépendantes des entreprises auraient l'avantage d'englober tous les travailleurs, donc aussi ceux du secteur public. Les employeurs seraient tenus de verser à des fonds indépendants de l'entreprise la part de valeur créée revenant aux travailleurs. Peut-être devrions-nous examiner de façon plus approfondie les possibilités d'application d'une telle répartition et son efficacité. La politique syndicale en matière de redistribution des revenus pourrait se fonder sur une étude de ce genre. Telles sont nos considérations sur les perspectives à long terme.

Au cours des prochaines négociations, il s'agira surtout d'obtenir la *compensation du renchérissement*. Les délégués syndicaux se heurteront à la volonté des employeurs de ne prendre en compte qu'une partie de l'indice des prix à la consommation, c'est-à-dire d'en exclure le prix de l'essence et du mazout. En l'état actuel des choses, cela signifierait une compensation du renchérissement de moins de 2% au lieu de 4%. Il faut s'opposer fermement à cette manœuvre. Nous avons de bonnes raisons de le faire. Il n'y a pas si longtemps que nous avons accepté le nouvel indice suisse des prix à la consommation. Cette acceptation a été confirmée par le congrès de l'Union syndicale de Lugano, qui a clairement rejeté une proposition visant à ce que l'Union syndicale établisse son propre indice.

Les syndicats se sont tenus à l'indice officiel même durant des périodes où ils auraient pu le mettre en doute, et cela pour les mêmes raisons que celles dont se prévalent aujourd'hui les employeurs. Lorsque le renchérissement était pratiquement nul, les syndicats n'ont pas saisi l'occasion pour faire remarquer que cette situation résultait de la baisse des prix à l'importation (due au cours élevé du franc suisse) et demander qu'il ne soit pas tenu compte de ce facteur. Nous sommes donc parfaitement autorisés à exiger,

aujourd'hui, que l'augmentation des prix pétroliers soit entièrement prise en compte.

Il s'agit d'une *question essentielle*. L'indice des prix forme un tout. Il doit refléter fidèlement l'évolution des prix ressentie par les consommateurs, conformément à la structure de consommation indiquée par les budgets familiaux qui servent à établir l'indice. Si l'on commence à exclure certaines composantes, l'indice tout entier est remis en question et il n'y a pas de raison de s'arrêter là. Les abstinents et les végétariens pourraient demander d'exclure l'alcool et la viande, les propriétaires de leur propre logement d'exclure les loyers, etc., etc. Ce n'est pas sérieux! Il est incompréhensible que les employeurs se lancent dans la voie d'un double indice en se fondant sur des considérations à courte vue. Mme Thatcher, premier ministre britannique, a donné le mauvais exemple. Le Fonds monétaire international aurait mieux à faire que de propager l'idée d'une renonciation à la part du renchérissement due aux prix pétroliers. La situation de la France, où coexistent plusieurs indices, est loin d'être enviable. Une pluralité d'indices compliquerait inutilement les négociations salariales et envenimerait les relations entre partenaires sociaux.

Comme nous avions admis que le nouvel indice tienne compte des prix-réclames (ventes «action» dans les magasins d'alimentation) au moment de l'enquête, les employeurs doivent admettre que l'indice tienne compte du prix de l'essence et du mazout payé par le consommateur au moment de l'enquête.

Au demeurant, on s'attend à ce que le renchérissement annuel se tasse à nouveau quelque peu au cours des prochains mois. En Suisse, le renchérissement ne devrait pas stimuler l'inflation. Aucune vague de renchérissement intérieur n'est en vue. Un léger recul des prix se dessine sur le marché international des matières premières. Le cours du franc suisse s'est plus ou moins stabilisé. Les Américains entreprendront probablement quelque chose pour remédier aux effets de la récente chute du dollar.

Les syndicats se doivent d'exiger la *compensation totale du renchérissement*. C'est la revendication salariale minimale, qui ne tend qu'à maintenir le niveau de vie des travailleurs. Cela n'exclut pas que les syndicats puissent composer, mais uniquement dans les cas où l'existence des entreprises et, partant, la sécurité de l'emploi sont en danger. Il ne saurait s'agir que de cas particuliers, où des dérogations se justifient et où les faits peuvent être prouvés.

Mais nous ne devons pas céder au chantage de la suppression d'emplois. Le patronat prétend souvent qu'il doit obtenir des profits (les plus élevés naturellement) pour pouvoir investir et créer des emplois. Cette argumentation est boiteuse dans la mesure où ces profits ne garantissent pas que des emplois seront effectivement créés. La réalisation de profits élevés ne conduit pas nécessairement

à des demandes de biens d'investissement, ni au renforcement des capacités de production. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que des salaires plus élevés stimulent en général la demande de biens de consommation. Selon les règles de l'économie de marché, cette relance de la consommation devrait déclencher de nouveaux investissements.